

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Biodiversité et littoral	266

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 110-3, L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 22 mars 2018 approuvant le programme d'actions 2018 du Parc Naturel Régional de Brière,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date du 21 et 22 mars 2019 et de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le règlement du dispositif « Une naissance, un arbre»,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 17 décembre 2020 approuvant le programme d'actions 2021 du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,
- VU** la délibération du Conseil régional du 02 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date des 23 novembre 2018 approuvant la convention régionale de gestion durable du littoral en Pays de la Loire pour la période 2019-2022,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 14 février 2020 approuvant la convention type relative à la préservation de la Biodiversité,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 14 février 2020 approuvant le programme d'actions 2020 du Parc Naturel Régional Normandie Maine,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 12 février 2021 approuvant l'avenant type relative à la préservation de la Biodiversité,

- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Investir dans la connaissance pour mieux mobiliser

Partenariats en faveur de la biodiversité

APPROUVE

la programmation 2022 des partenariats en faveur de la biodiversité figurant en annexe 1 ;

APPROUVE

les avenants types aux conventions cadres 2020-2022 présentés en annexe 2 ;

APPROUVE

l'avenant n°3 à la convention de partenariat 2020-2022 avec l'URCPIE présenté en annexe 2 bis ;

APPROUVE

la convention de partenariat 2022 avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire présentée en annexe 2 ter ;

AUTORISE

la Présidente à les signer ;

ATTRIBUE

Douze subventions pour un montant global de 1 413 000 € au titre des programmes d'actions 2022 des partenariats en faveur de la biodiversité, conformément au tableau présenté en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant total de 231 700 € et une autorisation d'engagement pour un montant total de 1 181 300 € conformément à l'annexe 1.

Partenariat en faveur de la biodiversité avec la Fondation du Patrimoine

ATTRIBUE

une aide forfaitaire d'un montant de 15 000 € à la Fondation du Patrimoine, au titre de l'action 2022 de la Fondation du Patrimoine autour du club des mécènes en faveur du patrimoine naturel ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de cette aide ainsi que les conditions de versements suivantes : 50 % à la notification de l'arrêté et le solde sur présentation d'un rapport d'activités ;

DECIDE

de verser cette aide selon les modalités suivantes : avance de 50 % et solde sur présentation d'un rapport d'activités ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 15 000 €.

2 - Développer durablement les territoires en misant sur le capital naturel

Une naissance, un arbre

ATTRIBUE

Trente-cinq subventions pour un montant global de 55 620 € pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024, au bénéfice des communes, figurant en annexe 3 et au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

AUTORISE

le versement d'acomptes pour tous les dossiers au titre du règlement d'intervention « Une naissance, un arbre » et ayant une subvention inférieure à 4 000 € ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique « Une naissance, un arbre » une autorisation de programme d'un montant de 55 620 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3.

Propriétés forestières régionales

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire d'un montant de 20 000 € pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement relatives aux propriétés forestières régionales (opération n° 17D05830) dans le cadre des affectations votées par délibérations des 23 juin 2017, 20 avril 2018, 6 juin 2019 et 12 février 2021.

3 - S'appuyer sur les Parcs naturels régionaux pour plus d'innovations en faveur de la nature

Programme d'actions des Parcs naturels régionaux 2022

Parc naturel régional Brière - Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le programme d'actions 2022 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional Brière, les subventions telles que figurant en annexe 4 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 43 000 € et une autorisation de programme d'un montant de 81 300 € conformément à l'annexe 4.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine - Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le programme d'actions 2022 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, les subventions telles que figurant en annexe 5 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 149 912 € et une autorisation de programme d'un montant de 122 655 € conformément à l'annexe 5.

Parc naturel régional Normandie-Maine- Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le programme d'actions 2022 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional Normandie-Maine, les subventions telles que figurant en annexe 6 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 174 081 € et une autorisation de programme d'un montant de 174 082 € conformément à l'annexe 6.

Parc naturel régional Marais Poitevin- Contrat de Parc 2021-2023

APPROUVE

le programme d'actions 2022 et attribue au bénéfice du Parc naturel régional Marais Poitevin, les subventions telles que figurant en annexe 7 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 185 900 € et une autorisation de programme d'un montant de 151 592 € conformément à l'annexe 7.

4 - Anticiper au mieux les aléas littoraux

Soutien aux études et travaux de gestion durable du littoral

ATTRIBUE

une subvention de 21 600 € au bénéfice de CAP Atlantique au titre de l'opération intitulée « Action 1.10 - Elaboration de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte » pour une dépense subventionnable de 144 000 € TTC ;

ATTRIBUE

une subvention de 7 500 € au bénéfice de CAP Atlantique au titre de l'opération intitulée « Action 2.3 - Développer et exploiter un réseau de prévisions et d'observations locales des risques hydrométéorologiques et marins » pour une dépense subventionnable de 50 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 78 750 € au bénéfice de CAP Atlantique au titre de l'opération intitulée « Actions 7.11 et 7.3 - Réfection de la digue de la Guillemette et confortement de l'ouvrage de Berigo » pour une dépense subventionnable de 525 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 500 € au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre de l'opération intitulée « Action 7.14 : Etude sur le confortement à moyen et long terme du perré de la grande plage de Saint Gilles Croix de Vie » pour une dépense subventionnable de 70 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 75 000 € au bénéfice de la Communauté de communes de

l'île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « Action 7T5 Sécurisation des étiers - Missions d'avant-projet et de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage et études complémentaires » (arrêté n° 2017_03435) pour une dépense subventionnable de 500 000 € HT, soit une subvention totale de 150 000 € sur une dépense subventionnable de 1 000 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 37 500 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « Action 1.8 - Elaboration du PAPI 2 » pour une dépense subventionnable de 250 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 750 € au bénéfice de la ville des Sables d'Olonne au titre de l'opération intitulée « 5.1c - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité » pour une dépense subventionnable de 25 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 30 000 € au bénéfice du Syndicat mixte des marais des Olonnes au titre de l'opération intitulée « Etude d'élaboration du second PAPI des Marais des Olonnes » pour une dépense subventionnable de 200 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 3 128 € au bénéfice du Syndicat mixte des marais des Olonnes au titre de l'opération intitulée « Etude de définition du système d'endiguement des digues et du barrage de la Gachère » pour une dépense subventionnable de 20 850 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 550 € au bénéfice du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes au titre de l'opération intitulée « Action V 7.15 : Arasement de la digue du Petit Poitou » pour une dépense subventionnable de 17 000 € HT ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique de Gestion Durable du littoral, une autorisation de programme pour un montant de 270 278 € pour l'ensemble des dossiers présentés.

5- Sensibiliser et mobiliser les ligériens autour de la biodiversité

Escape Game « Missions pollinisateurs » : un outil pédagogique régional itinérant

APPROUVE

la convention de mise à disposition de l'escape game « Missions pollinisateurs » au GRAINE Pays de la Loire pour l'année 2022 figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à signer la convention de mise à disposition de l'escape game « Missions pollinisateurs ».

6 - Ajustements administratifs

Prorogations de subventions

APPROUVE

les neuf demandes de prorogations de subventions présentées en annexe 9.

Annulation de subvention


ANNULE

la subvention présentée en annexe 10 ;

ANNULE

l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 18 000 € votée par délibération du Conseil Régional lors de la session du 23 mars 2018.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs